
Cinquante-sixième session ordinaire

Commission plénière

Compte rendu de la septième séance

Tenue à l'Austria Center, à Vienne, le jeudi 20 septembre 2012, à 10 h 20.

Président : M. SHUKRI (Arabie saoudite)

Sommaire

| Point de l'ordre du jour ¹ | | Paragraphes |
|---------------------------------------|---|-------------|
| – | Questions d'organisation | 1–14 |
| 15 | Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence | 15 |
| 22 | Élections au Comité paritaire des pensions du personnel de l'Agence | 16–18 |

¹ GC(56)19.

– Questions d'organisation

1. Le PRÉSIDENT s'enquiert des progrès réalisés dans les consultations informelles sur les projets de résolutions relatifs aux points 14 (Sécurité nucléaire) et 17 (Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficiency du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel).
2. Le représentant de la RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN dit qu'il faudrait accorder l'attention voulue en temps utile au projet de résolution sur le renforcement des activités de coopération technique de l'Agence (GC(56)/COM.5/L.5). Il suggère que la Commission entame l'examen de ce projet de résolution avant de reprendre celui des résolutions relatives aux points 14 et 17.
3. La représentante des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, appuyée par les représentants du CANADA et de la NOUVELLE-ZÉLANDE, déclare que la coopération technique de l'Agence est une question très importante, mais que le projet de résolution y relatif vient juste d'être distribué et que les délégations ont besoin de temps pour examiner les différences entre ce projet et la résolution GC(55)/RES/11 adoptée en 2011.
4. Le représentant de la FRANCE dit qu'aucun accord n'a encore été obtenu sur l'alinéa i) du projet de résolution sur la sécurité nucléaire. Certaines délégations souhaitent que la référence aux sommets sur la sécurité nucléaire soit supprimée, tandis que d'autres veulent une version qui tienne compte du consensus atteint à la session de 2011 de la Conférence générale. Certaines délégations souhaitent que la conférence intitulée « Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux » soit mise en relief dans un alinéa distinct.
5. S'agissant de la question d'inclure un alinéa sur le sabotage industriel, le texte suivant a été proposé : « Notant les recommandations sur le sabotage figurant dans le document NSS 13 de l'AIEA et attendant avec intérêt l'élaboration d'autres orientations sur leur application, ».
6. Le représentant de l'ÉGYPTE propose que le projet de résolution sur la coopération technique soit immédiatement présenté à la Commission afin que les délégations puissent faire des observations générales et recenser les questions à examiner.
7. Le représentant de la RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, appuyant cette proposition, met en garde contre une approche qui consisterait à marchander une question contre une autre. Toutes les questions traitées dans les projets de résolutions dont la Commission est saisie sont importantes.
8. La représentante des PHILIPPINES dit que sa délégation souhaite faire preuve de souplesse et accepterait un report de l'examen du projet de résolution sur la coopération technique à la séance de l'après-midi.
9. Le représentant des PAYS-BAS propose que l'examen du projet de résolution sur la coopération technique soit reporté à la séance de l'après-midi.
10. Le PRÉSIDENT suggère que les auteurs du projet de résolution sur la coopération technique le présentent et soulignent les différences entre ce projet et la résolution GC(55)/RES/11.
11. Les représentants de la RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, de l'ÉGYPTE, de CUBA, du LIBAN, de l'AFRIQUE DU SUD, de l'INDONÉSIE et de l'INDE appuient cette suggestion.

12. La représentante des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE note qu'une version révisée du projet de résolution sur la coopération technique (GC(56)/COM.5/L.5/Rev.1) a été préparée mais n'a pas encore été distribuée. Elle considère que l'examen du texte révisé devrait être reporté à la séance de l'après-midi.

13. Le représentant du PÉROU dit que les seules modifications du texte révisé par rapport à celui du document GC(56)/COM.5/L.5 sont la correction d'une erreur d'ordre rédactionnel mineure et la suppression de crochets.

14. La représentante des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE dit que sa délégation peut accepter une brève présentation du texte révisé dès qu'il sera distribué.

15. Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence

(GC(56)/INF/4 et Supplément ; GC(56)/COM.5/L.5/Rev.1)

15. Le représentant du PÉROU, présentant, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution figurant dans le document GC(56)/COM.5/L.5/Rev.1, déclare que la coopération technique de l'Agence est le fruit des efforts combinés des départements techniques de l'Agence, du Département de la coopération technique et des États Membres, et qu'elle devrait être fondée sur les besoins et les priorités changeantes des États Membres dans lesquels les projets sont exécutés ainsi que sur la prise en charge des projets par ces derniers.

22. Élections au Comité paritaire des pensions du personnel de l'Agence

16. Le PRÉSIDENT rappelle que la Conférence générale est représentée au Comité paritaire des pensions du personnel de l'Agence par deux membres et deux suppléants. Deux postes de suppléants sont vacants et, à la suite de consultations, on lui a demandé de proposer que M^{me} Villanueva Bracho, de la délégation mexicaine, et M. Bukheet, de la délégation soudanaise, soient élus comme membres suppléants pour pourvoir ces postes.

17. Il suppose que le Comité souhaite recommander à la Conférence générale d'élire M^{me} Villanueva Bracho, de la délégation mexicaine, et M. Bukheet, de la délégation soudanaise, comme membres suppléants pour représenter la Conférence générale au Comité paritaire des pensions du personnel de l'Agence.

18. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 20.